

La personne protégée, actrice de sa mesure de protection

Selon une RBPP de l'HAS du 29 novembre 2022 : "Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique dans l'exercice de ses droits et vers un parcours inclusif", une bonne connaissance de l'environnement tutélaire, des mesures de protection judiciaire, de leurs principes directeurs et leur champs d'application est un prérequis nécessaire à l'accompagnement de la personne protégée, à la valorisation de ses droits et plus précisément de son droit à l'autodétermination.

Durée: heures (jours)

Profils des apprenants

- Directeur(rice) ESSMS
- Chef(fe)s de service ESSMS
- Travailleurs sociaux ESSMS
- Salariés des ESSMS

Prérequis

- Aucun

Accessibilité et délais d'accès

France TUTELLE accorde un soin particulier à l'accueil en formation des personnes en situation de handicap et s'efforce de proposer la réponse la plus adaptée en fonction des situations et des lieux de formation. Contact : formation@francetutelle.org

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction des apprenants.

Taux de retour des évaluations.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les différents mesures de protection judiciaire, les principes directeurs et la procédure d'ouverture.
- Connaître les aménagements de mesure
- Identifier les différences entre protection des biens et protection de la personne
- Comprendre les principes de participation à la mesure de protection et envisager les capacités d'autodétermination des personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Contenu de la formation

- Introduction
 - L'esprit de la loi et les étapes qui ont mené le législateur à réformer le droit des majeurs protégée
- Les principes directeurs de la protection juridique des majeurs
 - Le principe de nécessité
 - Le principe de subsidiarité

- Le principe de proportionnalité
- Regard sur la procédure. Dualité et aménagements des mesures de protection
 - La procédure de mise sous protection
 - Les aménagements de mesure
 - Dualité de la protection : patrimoniale et personnelle
- Les différentes mesures de protection
 - Panorama des mesures de protection judiciaires (tutelle, curatelle, habilitation familiale,, sauvegarde de justice)
- La protection patrimoniale
 - Principes et application
- La protection de la personne
 - Détour de la mission de protection de la personne et ses grandes thématiques
 - La citoyenneté de la personne protégée
 - Principe de l'autonomie graduée et du respect de la volonté de la personne
 - Divergence entre autonomie et intérêt de la personne, positionnement du protecteur
- Autodétermination et participation de la personne protégée à sa mesure de protection judiciaire
 - Le choix, la participation du majeur protégé à sa mesure de protection
 - le consentement et le droit à l'information
 - Le DIPM (document individuel de la protection du majeur)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Boris LACHAUD, directeur de France TUTELLE

Ressources pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

Prix : 0.00